



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

LE CABINET

Caen, le 24 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE Prévention contre les risques incendie végétaux

En raison des températures très élevées et de la sécheresse, les sapeurs-pompiers du Calvados font face à une recrudescence de feux de végétaux, et notamment dans les secteurs ruraux du département.

Quelques rappels :

- Ne jamais jeter de mégots de cigarettes dans un champ ou à proximité d'une zone d'herbes sèches
- Ne pas faire de feux à proximité d'une zone d'herbes sèches
- En période de canicule et de sécheresse, il est formellement interdit de procéder au brûlage des déchets verts
- Éviter l'usage de tout matériel émettant des flammes (débroussailleuse thermique...)
- Faire attention lors de l'usage d'un barbecue en veillant à ne pas utiliser de produits inflammables pour l'allumer, à le placer de façon stable et à l'abri du vent et avoir un point d'eau à proximité

Quelques éléments à destination particulière des agriculteurs :

Les conditions chaudes et sèches favorisent les moissons mais augmentent les risques de voir une récolte perdue à cause d'un incendie. Il importe donc de rappeler quelques règles de prudence pour éviter ces sinistres qui peuvent trouver leur origine dans :

- l'accumulation de poussières et de déchets à certains endroits des machines ;
- des échauffements de courroies sur des roulements coincés faute d'un graissage suffisant ;
- le contact des chaumes avec des surfaces chaudes (roulements, pot d'échappement...) ou des étincelles (cailloux).

Tout d'abord, il convient de préparer les machines à la moisson par un entretien adapté et la mise en place d'un extincteur à eau pulvérisée de 6 L ou à défaut un pulvérisateur à dos d'une vingtaine de litres.

Pendant la moisson proprement dite, il convient d'éviter les battages pendant les heures les plus chaudes de la journée ou, si cela n'est pas possible, de maintenir une vigilance toute particulière.

Cette même vigilance devra être portée lors des battages dans les parcelles situées en bordure de route, de voies ferrées, d'habitations, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu.

La machine devra être nettoyée régulièrement au cours de la journée afin d'enlever les poussières et débris de paille qui s'accumulent à proximité des pièces chaudes. Un réglage plus haut de la coupe de la machine évitera des frictions avec des silex pouvant générer des étincelles.

Des bandes de 10 mètres déchaumées constituent le meilleur des coupes-feu. Ainsi, disposer à proximité du chantier, un tracteur attelé à un outil de déchaumage et d'une tonne à eau permettra de réagir rapidement en cas de départ de feu.

Contact : pref-presse@calvados.gouv.fr – Nicolas GAUGAIN 02 31 30 66 17

Suivez-nous sur :

www.calvados.gouv.fr



[@prefet14](https://twitter.com/prefet14)



[Préfet du Calvados](https://www.facebook.com/Prefet-du-Calvados)



[prefet_14](https://www.snapchat.com/add/prefet_14)